Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
06 OCT. 2023

Ville de
SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°77/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

Date de la convocation **:**
Le 25 sept 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	23
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

En cours de Séance :

Présents	33
Procurations	4
Absents	5
Excusés	1

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, M. BERNABE Cédric, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane, (procuration à M. ADELE Claude), NAPOLY Raymond, Mme CARIN Jocelyne (procuration à M ARETO Joseph), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne).

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. FERDINAND Thierry, Mme MENCE Marielle, Mme FRANCOIS Francine, M. ADELAIDE Michel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée Mme Valentine CILPA (DGSA) DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. José SOUNDOUROM (DUPRU), Mme VAUTOR Muriel (DAEDD)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE FRAIS DE MISSION

Le Maire expose :

L'article L2123-18 du CGCT dispose que les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessitent l'exécution de mandat spéciaux. Cette notion de mandat spéciaux s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, dans l'intérêt des affaires communales. Cette mission peut être ponctuelle comme la participation à des formations, des rencontres de type séminaires ou congrès qui se déroulent hors du territoire de la commune et auxquels les élus seraient amenés à se rendre.

Dans ces circonstances, la collectivité peut prendre en charge les frais d'inscription, de transport et de séjours occasionnés dans le cadre du:

JUMELAGE DES VILLES DE SAINT-JOSEPH ET DE SAINT-LAURENT DU MARONI

- **Participation à la fête patronale de Saint-Laurent du Maroni**

Des échanges culturels sont prévus dans la cadre de ce jumelage. Au mois de mai 2023, une délégation de la Guyane a accepté l'invitation à participer aux festivités organisées à l'occasion de la fête patronale de la ville de Saint-Joseph.

En retour, une délégation composée de cinq élus joséphins dont les noms suivent s'est déplacée à Saint-Laurent du Maroni enfin de participer à la fête patronale qui s'est déroulée du 08 au 13 août dernier.

Cette délégation était composée de :

M. Yan MONPLAISIR, Maire
Mme Eliane MIEVILLY, 1ère adjointe
M. Joël CRETINOIR, 5ème adjoint
Mme Corinne DUBO, 8ème adjointe
M. Bertrand CIDOLIT, conseiller municipal

- **Invitation au marché nocturne de Saint-Laurent du Maroni**

Une délégation composée d'artistes, de **M. Corinne BUBO**, Présidente de la Commission Affaires économiques, Tourisme et Agriculture et d'un technicien représentera la ville de Saint-Joseph à l'occasion d'un marché nocturne qui se tiendra à Saint-Laurent du Maroni du Vendredi 01 au Dimanche 03 décembre 2023.

Le groupe ABC ZIK, groupe de Chanté Nwel de Saint-Joseph est également invité et pris en charge entièrement par l'Office de Tourisme de Saint-Laurent du Maroni.

105EME CONGRES DES MAIRES

Le 105ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France aura lieu du mardi 21 au jeudi 23 novembre 2023 au Parc des expositions de la Porte de Versailles sur le thème « Les Maires en première ligne face aux crises ». Ce congrès sera précédé de la traditionnelle journée des élus des Outre-mer le lundi 20 novembre 2023 à la Maison de la Mutualité.

Le maire propose une délégation composée de 5 élus nommément désignés et d'un administratif pour participer à ce 105ème congrès des maires.

- **M. Yan MONPLAISIR**, Maire
- **M. Jean-Christophe ROSELET**, conseiller municipal
- **Mme Corinne DUBO**, 8ième adjointe, déléguée commission attractivité économique et touristique- agriculture
- **Mme Eliane LEGIEL**, 9ième adjointe, déléguée commission animation, culture, vie associative
- **M. Laurent SAINT-HONORE**, conseiller municipal
- **M. José SOUDOUROM**, directeur de l'urbanisme et de la planification « rural et urbain »

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'AUTORISER la prise en charge par la ville des frais de transport, d'hébergement et de restauration engagés par les cinq élus de la délégation pour leur participation aux festivités de la fête patronale de Saint-Laurent du Maroni qui s'est déroulée du 08 au 13 août 2023.

D'AUTORISER la prise en charge par la ville des frais de transport, et d'hébergement et de restauration engagés par l'élu et le technicien de la ville de Saint-Joseph pour la période allant du jeudi 30 novembre au dimanche 03 décembre 2023 lors d'un marché nocturne à Saint-Laurent du Maroni.

D'AUTORISER la prise en charge par la ville des frais de transport, d'hébergement et de restauration engagés par les élus nommément désignés pour leur participation au 105ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalité qui se déroulera du lundi 20 au jeudi 23 novembre 2023.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 octobre 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Le Maire

Yan MONPLAISIR